FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 🛪

51256 **CEPSA GENUINE 5W30 SYNTHETIC**

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : CEPSA GENUINE 5W30 SYNTHETIC

Code du produit : 51256 Type de produit : Liquide.

Autres moyens d'identification / **Description**

: Produit formulé avec des huiles de base et d'additifs de haute qualité.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation(s) particulière(s)

Huile moteur pour véhicules légers.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur/Fabricant, : CEPSA Comercial Petróleo, S.A.U.

Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A Distributeur ou

28046 Madrid - España **Importateur**

: tuteladeproducto@cepsa.com / productstewardship@cepsa.com Courrier électronique

Numéro de téléphone : +34 913 376 000 **Heures ouvrables** : 07:30 - 19:30 (CET)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Fournisseur/Fabricant, Distributeur ou Importateur

+44 1865 407333 (Europe, English) Numéro de téléphone

+34 91 114 2520 (Spain) +351 30880 4750 (Portugal) 0800 000 7801 (Germany) +46 8 566 42573 (Sweden) +45 8988 2286 (Denmark) +39 800 699 792 (Italy)

+31 10 713 8195 (Netherlands) +90 212 375 5231 (Turkey)

+44 1235 239670 (Europe, multiple Languages)

+49 89 220 61012 (Germany) +30 21 1198 3182 (Greece) +47 2103 4452 (Norway) +358 9 7479 0199 (Finland) +48 22 307 3690 (Poland)

+33 1 72 11 00 03 (France)

+420 228 882 830 (Czechoslovakia)

+1 866 928 0789, +1 215 207 0061 +1 202 464 2554 (United States and Canada)

+52 55 5004 8763 (Mexico) +55 11 3197 5891 (Brazil) +56 2 2582 9336 (Chile)

+44 1235 239671 (Middle East/Africa)

+27 21 300 2732 (Africa/South Africa)

+65 3158 1074 (Indonesia) +63 2 8231 2149 (Philippines)

+86 512 8090 3042 (China and Taiwan) +86 532 8388 9090 (China Mainland)

+65 3158 1329 (Pakistan) +65 3158 1285 (Korea) +84 8 4458 2388 (Vietnam) +61 2 8014 4558 (Australia) +973 1619 8321 (Middle East/Bahrein) 007 803 011 0293 (Asia East/South East)

: 3

Version

+60 3 6207 4347 (Malasia) +886 2 8793 3212 (Taiwan) +91 11 6641 1405 (India) +65 3158 1195 (Sri Lanka) +82 2 3479 8401 (South Korea) 0120 015 230 (Japan) +64 9 929 1483 (New Zealand)

001 800 120 666 751 (Tailandia)

Heures ouvrables : 24/7

51256

Date de la précédente édition :03/01/2023 Date d'édition/Date de révision : 24/05/2023 1/14

51256 **CEPSA GENUINE 5W30 SYNTHETIC**

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

: Mélange Définition du produit : Non classé. Classification selon le

Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

: Pas de mention d'avertissement. Mention d'avertissement

: Kucun effet important ou danger critique connu. Mentions de danger

Conseils de prudence **Généralités** : P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

: Non applicable.

Non applicable. **Prévention** Intervention : Non applicable. : Non applicable. **Stockage** Élimination : Non applicable. : Non applicable.

Éléments d'étiquetage supplémentaires

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication,

à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines

substances et

préparations dangereuses et de certains articles

dangereux

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les

enfants

Avertissement tactile de

danger

: Non applicable.

: Non applicable.

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII

: Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

51256

: AVERTISSEMENT:Si ce matériau surchauffe, en particulier en présence d'eau peut être libérée sulfure d'hydrogène, il peut causer rapide respiratoires effondrement, le coma et la mort, sans nécessairement recevoir une odeur d'avertissement,

Version

: 3

Date de la précédente édition :03/01/2023 Date d'édition/Date de révision : 24/05/2023 2/14

51256 CEPSA GENUINE 5W30 SYNTHETIC

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
dístillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	REACH #: 01-2119484627-25 CE: 265-157-1 CAS: 64742-54-7 Index: 649-467-00-8	≥75 - ≤90	Asp. Tox. 1, H304	-	[1]
bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O- (6-méthylheptyle)] et de bis [O-(sec-butyle)]	REACH #: 01-2119543726-33 CE: 298-577-9 CAS: 93819-94-4	<2,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411	Eye Dam. 1, H318: C ≥ 12,5%	[1]

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de

contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle

peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se

développent.

Contact avec la peau : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures

contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Ingestion : Ríncez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf

indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des

symptômes se développent.

Protection des sauveteurs : Kucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence

de formation appropriée.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Signes/symptômes de surexposition

51256

Contact avec les yeux
 Inhalation
 Contact avec la peau
 Ingestion
 Aucune donnée spécifique.
 Aucune donnée spécifique.
 Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le

traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Version

: 3

Traitements spécifiques : Pas de traitement particulier.

Date de la précédente édition : 03/01/2023 Date d'édition/Date de révision : 24/05/2023 3/14

51256 CEPSA GENUINE 5W30 SYNTHETIC

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: En cas d'incendie, asperger d'eau, de mousse, de poudre chimique sèche ou de gaz carbonique (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

: Non classé comme inflammable ou combustible, mais il va brûler en cas d'inflammation.L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

Produits de combustion dangereux

: Produits de décomposition dangereux:

Oxydes métalliques. oxydes d'azote

Sulfure d'hydrogène, oxydes de soufre et oxydes de phosphore

Oxyde de zinc

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. Hydrocarbures imbrûlés (fumée)

composés chlorés

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

51256

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Version

: 3

Date de la précédente édition : 03/01/2023 Date d'édition/Date de révision : 24/05/2023 4/14

51256 CEPSA GENUINE 5W30 SYNTHETIC

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

Code APQ

Non disponible.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au : Non disponible.

secteur industriel

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

8.1 Paramètres de contrôle

51256

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Indices d'exposition biologique

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Date de la précédente édition : 03/01/2023 Date d'édition/Date de révision : 24/05/2023 5/14

Version

51256 CEPSA GENUINE 5W30 SYNTHETIC

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Procédures de surveillance recommandées : Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
stillats paraffiniques lourds	DNEL	Long terme Voie	0,74 mg/	Population	Systémique
(pétrole), hydrotraités		orale	kg bw/jour	générale	
	DNEL	Long terme Voie	0,97 mg/	Opérateurs	Systémique
		cutanée	kg bw/jour		
	DNEL	Long terme	1,19 mg/m ³	-	Local
		Inhalation		générale	
	DNEL	Long terme	2,73 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
		Inhalation			
	DNEL	Long terme	5,58 mg/m ³	Opérateurs	Local
		Inhalation			
bis(dithiophosphate) de zinc de bis	DNEL	Long terme Voie	0,24 mg/	Population	Systémique
[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O- (sec-butyle)]		orale	kg bw/jour	générale	
	DNEL	Long terme Voie	0,29 mg/	Population	Systémique
		cutanée	kg bw/jour	générale	
	DNEL	Long terme Voie	0,58 mg/	Opérateurs	Systémique
		cutanée	kg bw/jour		
	DNEL	Long terme	2,11 mg/m ³	Population	Systémique
		Inhalation		générale	
	DNEL	Long terme	8,31 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
		Inhalation			

PNEC

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales. Recommandé: Porter des lunettes, un écran facial ou toute autre protection intégrale du visage en cas de risque d'exposition directe aux aérosols ou aux éclaboussures, ou en cas de manipulation de la matière chaude.

Version

: 3

Protection de la peau

Date de la précédente édition :03/01/2023 Date d'édition/Date de révision :24/05/2023 6/14

51256 CEPSA GENUINE 5W30 SYNTHETIC

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. > 8 heures (temps avant transpercement) : Porter des gants de protection.

Protection corporelle

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Recommandé: Il est recommandé au personnel de porter des vêtements de protection.

Autre protection cutanée

Les chaussures appropriées et toute autre mesure de protection cutanée nécessaire doivent être choisies en fonction de la tâche effectuée et des risques impliqués. Ces mesures doivent être approuvées par un spécialiste avant de procéder à la manipulation

Recommandé: Chaussures de protection appropriées.

Protection respiratoire

En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation. Recommandé: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide.Couleur: ASTM L 3.0Odeur: Caractéristique.Seuil olfactif: Non disponible.

Point de fusion/point de

congélation

: -39°C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

: Non disponible.

Inflammabilité
Limites inférieure et
supérieure d'explosion

Non disponible.Non disponible.

Point d'éclair : Vase ouvert: >200°C (>392°F)

Température d'autoinflammabilité

Nom des composants	°C	°F	Méthode
pistillats légers (pétrole), hydrotraités	>220	>428	
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	>290	>554	
bis(nonylphényl)amine	440	824	

Température de décomposition

51256

: Non disponible.

pH : Non disponible.

Date de la précédente édition : 03/01/2023 Date d'édition/Date de révision : 24/05/2023 7/14

Version

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 🐗

51256 **CEPSA GENUINE 5W30 SYNTHETIC**

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Viscosité Cinématique (40°C): 53,37 mm²/s

Solubilité(s)

Support Résultat l'eau froide Non soluble l'eau chaude Non soluble

Solubilité dans l'eau (Température ambiante) : Non disponible.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non applicable.

Pression de vapeur

: <0,013 kPa (<0,1 mm Hg)

Densité relative

: Non disponible.

Masse volumique

: 0,8518 g/cm³ [15°C (59°F)]

Densité de vapeur Propriétés explosives Propriétés comburantes : Non disponible. : Non disponible.

Caractéristiques particulaires

: Non disponible.

Taille des particules moyenne : Non applicable.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

: Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

: Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles

: Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Sulfure d'hydrogène.

Si la décomposition est suspectée ou si le produit est en surchauffe, ne pas ouvrir le chauffage d'arrêt du récipient et protéger l'unité. Commencez les procédures d'urgence en prenant toutes les précautions nécessaires pour éviter l'exposition à des gaz nocifs ou inflammables (par exemple, du sulfure d'hydrogène), tels que l'évacuation des zones contaminées et l'utilisation d'une protection respiratoire

: 3

Version

appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Estimations de la toxicité aiguë

N/A

Irritation/Corrosion

51256

Conclusion/Résumé

Peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Date de la précédente édition 03/01/2023 Date d'édition/Date de révision : 24/05/2023 8/14

51256 CEPSA GENUINE 5W30 SYNTHETIC

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Yeux : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé

Peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
 Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
astillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies

: Non disponible.

d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux
Inhalation
: Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau
: Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion
: Aucun effet important ou danger critique connu.
: Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux
 Inhalation
 Contact avec la peau
 Ingestion
 Aucune donnée spécifique.
 Aucune donnée spécifique.
 Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels: Non disponible.

immédiats

: Non disponible.

Effets potentiels différés

Effets potentiels

Exposition prolongée

: Non disponible.

immédiats

51256

Effets potentiels différés : Non disponible. Effets chroniques potentiels pour la santé

Date de la précédente édition : 03/01/2023 Date d'édition/Date de révision : 24/05/2023 9/14

Version

51256 CEPSA GENUINE 5W30 SYNTHETIC

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Non disponible.

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : ✓ Lucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la : Aucun effet important ou danger critique connu. **reproduction**

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit n'est pas considéré comme un perturbateur endocrinien.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
pís(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)]	Aiguë CE50 2,1 mg/l	Algues	96 heures
	Aiguë CE50 5,4 mg/l Aiguë CL50 4,5 mg/l	Daphnie Poisson	48 heures 96 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/ composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
s(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)]	-	1,5 % - 28 jours	-	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
pfstillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)]			Inhérent Non facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
dístillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)]		-	élevée faible

12.4 Mobilité dans le sol

Date de la précédente édition :03/01/2023 Date d'édition/Date de révision :24/05/2023 10/14

51256 **CEPSA GENUINE 5W30 SYNTHETIC**

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Coefficient de répartition

: Non disponible.

sol/eau (Koc)

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit n'est pas considéré comme un perturbateur endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux

: Kla connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 2008/98/CE.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-

Date de la précédente édition :03/01/2023 Date d'édition/Date de révision : 24/05/2023 11/14

51256 CEPSA GENUINE 5W30 SYNTHETIC

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport				
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

: Non disponible.

vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Non applicable.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à

l'utilisation de certaines

substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Autres Réglementations UE

Émissions industrielles : Non inscrit

(prévention et réduction intégrées de la pollution) -

AII

Émissions industrielles : Non inscrit

(prévention et réduction intégrées de la pollution) -

Eau

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

51256

Substances pouvant être utilisées comme précurseurs de médicaments conformément aux règlements (CE) 273/2004 et 111/2005.

Date de la précédente édition : 03/01/2023 Date d'édition/Date de révision : 24/05/2023 12/14

Version

51256 CEPSA GENUINE 5W30 SYNTHETIC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Nom des composants	Annexe	Statut
Non inscrit.		

: dístillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations nationales

Code de la Sécurité

.

Sociale, Art. L 461-1 à L

461-7

Surveillance médicale renforcée

: Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du

RG 36, RG 36bis

Version

: 3

travail: non concerné

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Australie : Indéterminé.

Canada : Indéterminé.

Chine : Indéterminé.

Union économique

eurasiatique

: Inventaire de la Fédération de Russie: Indéterminé.

Japon : Inventaire du Japon (CSCL): Indéterminé.

Inventaire du Japon (ISHL): Indéterminé.

Nouvelle-Zélande : Indéterminé. **Philippines** : Indéterminé. République de Corée : Indéterminé. **Taïwan** : Indéterminé. Thaïlande : Indéterminé. **Turquie** : Indéterminé. États-Unis : Indéterminé. Viêt-Nam : Indéterminé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

51256

: Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque

chimique

Date de la précédente édition :03/01/2023 Date d'édition/Date de révision :24/05/2023 13/14

51256 CEPSA GENUINE 5W30 SYNTHETIC

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes :

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

Texte intégral des mentions H abrégées

⊮ 304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

▼quatic Chronic 2 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

Asp. Tox. 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Eye Dam. 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1

Skin Irrit. 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2

Date d'impression : 24/05/2023 Date d'édition/ Date de : 24/05/2023

révision

Version : 3

Date de la précédente : 03/01/2023

édition

Avis au lecteur:

51256

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date de la précédente édition : 03/01/2023 Date d'édition/Date de révision : 24/05/2023 14/14

Version